



ATTESTATION et AUTORISATIONS

Respect du règlement intérieur de MORSANG ESSONNE NATATION M.E.N.

Je soussigné(e), (nom/prénom) :-----

Certifie avoir pris connaissance, **dans son intégralité (3 pages)**, du règlement intérieur (doc MEN 01-07 JPS) qui m'a été communiqué et accepte, par la présente d'en respecter et d'en appliquer tous les articles (29 articles).

AUTORISATIONS

Je soussigné(e), (nom/prénom) :-----

Tuteur légal de l'enfant : -----

- Autorise l'enfant mineur à participer aux activités effectuées dans le cadre de M.E.N.
- En cas de déplacements (compétitions, stages...), autorise l'enfant à emprunter les moyens de transport mis à disposition par M.E.N., y compris les véhicules personnels des parents, ou de toute autre personne de M.E.N., volontaire, qui accompagneront ces déplacements.

Dans ce cas, et en cas d'accident, je m'engage à ne pas intervenir juridiquement contre M.E.N..

Dans le cas contraire, je fais mon affaire des conditions de transport de l'enfant pour chaque déplacement.

- Autorise M.E.N, lors des entraînements, des compétitions, des meetings..., à prendre des photos de l'enfant ou de moi-même.

Ces photos seront uniquement destinées à paraître sur le site internet, dans les revues sportives, les journaux de l'AGGLOMERATION COEUR D'ESSONNE ou de la commune de MORSANG SUR ORGE.

Elles seront archivées et pourront être, sur demande, communiquées, au tuteur légal de l'enfant ou à moi-même.

- Je soussigné(e) autorise, **en cas d'urgence**, les responsables de MORSANG ESSONNE NATATION à prendre, **en mon nom**, toute décision médicale et/ou chirurgicale que nécessiterait l'état de santé de mon enfant ou de moi-même, pendant les cours ou les compétitions.

- Signale **obligatoirement, ici**, à M.E.N. toutes situations de santé particulières, connues, pouvant affecter l'enfant ou moi-même (voir lettre doc : MEN 22-05 JPS) et fiche(s) d'adhésion) :-----

Fait à : ----- le : -----

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :-----

(signature ou signature du tuteur légal de l'enfant) :-----

Lors des compétitions, comme les autres clubs, M.E.N. a obligation de disposer d'adultes pour assurer le bon déroulement des épreuves (validité des départs et des virages, chronométrage...), ces activités sont réalisées par des personnes formées, gracieusement, durant 3h, par la fédération. Ces sachants deviennent, alors, des « Officiels ». Accompagnant votre Enfant lors des compétitions, ou nageant vous-même, vous pouvez assurer cette fonction et permettre la tenue des compétitions. Si vous acceptez cette fonction, dans la mesure où le cota d'officiels n'est pas réalisé, MEN vous remercie et vous propose **une remise de 15% de votre cotisation annuelle.**
Offrez vous d'assurer cette fonction : **OUI / NON**